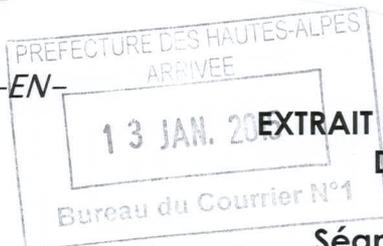


MAIRIE DE SAINT-BONNET-EN-  
CHAMPSAUR  
(Hautes-Alpes)



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 22 DECEMBRE 2014**



L'an deux mil quatorze le vingt-deux du mois de DECEMBRE à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de St Bonnet, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de St Bonnet, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 16 Décembre 2014, sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

**Etaient présents tous les conseillers en exercice :**

Mme Béatrice ALLOSIA, M. Roland BERNARD, Mme Emilie DROUHOT, Mme Marie-Andrée FESTA, M. Jean-Yves GARNIER, M. Philippe GONDRE, M. Benoît GOSSELIN, M. Dominique GOURY, Mme Marie-Anne MANAUD, Mme Martine MARC, Mme MILLON Florence, M. Pierre-Yves MOTTE, Mme Emmanuelle PELLEGRIN, Mme Marion PELLEGRIN et M. Carmine ROGAZZO.

**Etaient absents et excusés :** M. Paul DAVIN, Mme Nathalie LAJKO et M. Christian PARPILLON.

**Etaient représentés :** M. Paul DAVIN ayant donné pouvoir à M. Benoit GOSSELIN, Mme Nathalie LAJKO ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK et M. Christian PARPILLON ayant donné pouvoir à M. Pierre-Yves MOTTE.

**A été nommée Secrétaire de Séance :** Mme Marion PELLEGRIN

**CESSION DE LA PARCELLE D N°2055 AUX EPOUX ROGAZZO ET DE LA PARCELLE D N°2056 A LA SCI BENEM -DELIBERATION COMPLEMENTAIRE- ANCIENNE PARCELLE SECTION D N°1581-**

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibérations successives en date du 21 Novembre 2013 et du 30 Janvier 2014, la commune avait accepté de vendre la parcelle cadastrée section D 1581a pour une contenance de 54 ca à Monsieur et Madame ROGAZZO et la parcelle section D1581b pour une contenance de 60ca à la SCI BENEM pour un montant de 2.800 euros.

Le maire précise que l'étude notariale souhaiterait qu'un prix distinct apparaisse pour chaque acquéreur, soit 1.326 euros pour Monsieur et Madame ROGAZZO et 1.474 euros pour la SCI BENEM.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE DE CEDER la parcelle cadastrée section D N°2055** pour une contenance de 54ca à Monsieur et Madame ROGAZZO Carmine pour un montant de 1.326 euros ;
- **DECIDE DE CEDER la parcelle cadastrée section D N°2056** pour une contenance de 60ca à la SCI BENEM pour un montant de 1.474 euros ;
- **DONNE tout pouvoir au Maire** pour mener à bien cette opération de cession.

Ainsi fait et délibéré le 22 Décembre 2014

Membres en exercice :	19
Membres présents :	16
représentés	03
Pour :	19
Abstention :	0
Contre :	0

Pour copie conforme

Le Maire,  
Laurent DAUMARK